



*Service régional et départemental
de la communication interministérielle*

Rouen, le 28 septembre 2019

INCENDIE LUBRIZOL - ROUEN

Communiqué n° 3

Arrêté préfectoral de mesures d'urgence imposées à l'entreprise LUBRIZOL

Jeudi 26 septembre, un incendie s'est déclaré aux alentours de 02h40 au sein de l'entreprise Lubrizol, quai de France à Rouen. Cette entreprise est classée SEVESO seuil haut. Elle produit notamment des additifs pour lubrifiants.

À la suite de cet incendie, le préfet de la Seine-Maritime a signé, le 26 septembre 2019, un arrêté préfectoral de mesures d'urgence imposant l'arrêt des activités du site et sa mise en sécurité.

L'exploitant est tenu de mettre en sécurité son site (collecter et évacuer les eaux polluées à la suite de l'incendie, évacuer les déchets) et assurer les actions nécessaires garantissant l'absence d'intrusion sur site et la maîtrise des accès, le tout à ses frais.

Ce même arrêté impose à l'exploitant de définir une stratégie pour la mise en place d'une surveillance environnementale post-accidentelle et d'engager les premiers prélèvements nécessaires dès le 27 septembre. Ces données seront utilisées dans le cadre de la cellule de suivi post-accidentel, mise en place par la préfecture de la Seine-Maritime.

L'exploitation du site est suspendue.

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.gouv.fr et www.normandie.gouv.fr . Twitter : @prefet76 6 **courriel** : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr